



## ***Nouvelle brève***

### **Collaboration entre l'IATA et la CITES pour contrer le commerce illégal d'espèces sauvages**

**8 juin 2015 (Miami, Genève)** – L'Association du transport aérien international (IATA) et le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont signé un protocole d'entente en vue de collaborer à la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages et de produits associés, et d'assurer la sûreté et la sécurité du transport d'espèces échangées légalement.

Selon ce protocole d'entente, l'IATA et la CITES adopteront un cadre officiel de collaboration en vue de la mise en œuvre de normes et de bonnes pratiques telles que la *Réglementation sur le transport des animaux vivants* et la *Réglementation sur le transport de marchandises périssables* de l'IATA, et les *Lignes directrices pour le transport non aérien d'animaux et de plantes sauvages vivants* de la CITES. Ils soutiendront aussi des activités conjointes de formation et de communication.

La CITES est une entente contraignante signée par 181 États, qui détermine les règles pour le commerce international de plus de 35 000 espèces sauvages de faune et de flore. Au cours des dernières années, il y a eu recrudescence du commerce illégal d'espèces sauvages et de produits reliés comme l'ivoire d'éléphant, les cornes de rhinocéros et les bois rares, et plusieurs contrebandiers font un usage illégitime du système complexe de l'aviation internationale pour échapper aux agences douanières et autres.

« La CITES et l'IATA collaborent depuis longtemps pour faire en sorte que les animaux et les plantes échangés de façon légale soient transportés en toute sécurité dans les meilleures conditions possible. Ce protocole d'entente officialise nos programmes de travail. Il est clair qu'il incombe aux gouvernements d'appliquer les règlements concernant le commerce international d'espèces sauvages. Mais un personnel aérien bien formé peut constituer une source d'information inestimable sur les activités suspectes des passagers et les envois inhabituels. Les compagnies aériennes sont de bons citoyens corporatifs. Notre collaboration avec la CITES aidera l'industrie à jouer un rôle important dans la lutte contre le terrible fléau du commerce illégal d'espèces sauvages qui menace des animaux et des plantes parmi les plus précieux de notre planète », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

John E. Scanlon, Secrétaire général de la CITES, a pris la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale annuelle de l'IATA pour ajouter : « Nous vivons dans un monde interconnecté où les importants avantages du transport aérien mondial sont détournés par des criminels pour le commerce illégal des espèces sauvages. L'IATA et ses compagnies membres peuvent jouer un rôle crucial en aidant les douaniers et d'autres agences d'application de la loi à rassembler l'information indispensable sur les activités suspectes et en sensibilisant les clients, les passagers et les employés à l'impact dévastateur du commerce illégal. »

De nos jours, nous sommes confrontés au crime organisé transnational, et parfois à des milices rebelles et à des éléments hors-la-loi de l'armée, qui se livrent à un braconnage à échelle industrielle et au commerce illicite dans les marchés étrangers. L'impact profond de ce braconnage et de ce commerce illégal sur les espèces et les écosystèmes, sur les services qu'ils rendent, sur les populations locales et leurs environnements, sur les économies nationales et sur la sécurité régionale est maintenant bien connu. Nous accueillons avec enthousiasme le renforcement de la collaboration avec l'IATA en vue d'élaborer des lignes directrices et des normes sur le commerce légal, et d'élargir notre collaboration dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

#### **– IATA –**

#### **Pour plus de renseignements :**

Communications corporatives  
Centre des médias de l'AGA : +1-305-695-4511  
Courriel : [corpcomms@iata.org](mailto:corpcomms@iata.org)

#### **Notes aux rédacteurs :**

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 260 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias. On peut suivre les nouvelles de l'AGA à #IATAAGM.
- Vous trouverez plus de matériel sur l'AGA à l'intention des médias, y compris du matériel vidéo, sur la page [www.iata.org/agm-news](http://www.iata.org/agm-news).

#### **– CITES –**

#### **Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :**

Liu Yuan à +41 22 917 8130 ou [yuan.liu@cites.org](mailto:yuan.liu@cites.org).

#### **Notes aux rédacteurs :**

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été signée à Washington D.C. le 3 mars 1973. La CITES demeure l'un des plus puissants outils au monde pour la conservation de la biodiversité, assurant la réglementation du commerce des espèces sauvages fauniques et florales. Le

système de permis de la CITES vise à ce que le commerce international d'espèces désignées soit viable, légal et retraceable.

Pour en savoir plus sur la CITES, visitez le site [www.cites.org](http://www.cites.org).